

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 03 février 2015

L'an deux mil quinze, le mardi trois février, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle du conseil, 14 Rue du Jura, sous la présidence de M. Gérard TREMOULET, Maire.

Etaient présents : Gérard TREMOULET : Maire ; Didier VOYE, Élisabeth LAURENÇOT, Gérard BOURDIER : Adjoints ; Jean-Michel BRIÉ, Christophe CHAGNEUX, Françoise CLERC, Nicole DARMIGNY, Laëtitia DE CARVALHO, Gérard GACHET, Dominique JANIN, Magali LEGOUHY-FABRE, Laëtitia POTIER, Rémi RUINET et Sylvie THIBERT.

Convocation adressée le : 28.01.2015

Secrétaire de séance : Sur proposition du Maire, le conseil municipal désigne Jean-Michel BRIÉ, comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande d'approuver le conseil municipal du 15 décembre 2015, le conseil municipal approuve à l'unanimité, ce compte-rendu.

Dans le cadre de la délégation consentie par le conseil municipal, par délibération n° 14/2014, en date du 18 avril 2014, Monsieur le Maire fait part au conseil municipal, de décisions du maire, concernant l'encaissement de 3 chèques :

- Décision n° 1 : chèque Crédit Mutuel : encaissement d'un don de 1 000.00 €
- Décision n° 2 : chèque de Groupama : remboursement des frais de remise en état suite au vandalisme des ateliers municipaux, pour un montant de 1 145.00 €
- Décision n° 3 : chèque de Groupama : remboursement bris de glace sur camion IVECO, pour un montant de 89.41 €

04/2015 Attribution nom de rue : lotissement « L'Oucherotte » :

M. le Maire explique qu'il est nécessaire d'annuler la délibération n° 60/2014. Le lotissement de « l'Oucherotte » étant privé, le conseil municipal n'a pas la compétence pour délibérer sur l'attribution d'un nom de voirie, tel que l'aménageur l'avait demandé.

M. Joël DEGLISE propriétaire des lieux refusant la dénomination d'« impasse de la Rivière » accepte, cependant, après concertation avec le maire, l'une des propositions de nom évoquée par les membres conseil municipal, lors de la séance du 15 décembre 2014.

D'un commun accord, entre le maire et le propriétaire du lotissement, il est convenu que l'impasse du lotissement de « l'Oucherotte » sera dénommée « impasse des Osiers ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal annule à l'unanimité la délibération n° 60, en date du 15 décembre 2014.

05/2015 Travaux bâtiments communaux : demande de subventions :

Le maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à la réfection et mise aux normes d'une salle de classe du rez-de-chaussée de l'école maternelle, du couloir attenant, de la salle de travail des ATSEM, des sanitaires, ainsi que la réfection de la cour de récréation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ADOpte, à l'unanimité, le principe de l'opération de travaux précédemment listés pour l'école maternelle, pour un coût de 23 012.31 € H.T. + aménagement cour de récréation pour un montant prévisionnel de 5 649.40 € H.T.
- DECIDE de lancer une consultation pour la mise en concurrence,
- SOLLICITE l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux),
- SOLLICITE le Conseil Régional,
- SOLLICITE le Conseil Général,
- SOLLICITE les services de l'Education Nationale,
- SOLLICITE l'aide parlementaire,
- AUTORISE le maire à signer les documents afférents à ces demandes d'aide financière et de consultation,
- DECIDE à l'unanimité, d'ouvrir les crédits au budget primitif 2015.

06/2015 Travaux voiries communales : demande de subventions :

Dans le cadre du programme de réfection annuelle des voiries, le maire propose d'effectuer les travaux de voirie : rue du Stade et rue Abel Thivant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- ADOPTÉ, à l'unanimité, le principe de l'opération de travaux voirie rue du Stade et rue Abel Thivant, pour un montant de 48 369.20 € € H.T.
- DECIDE de lancer une consultation pour la mise en concurrence,
- SOLLICITE le Conseil Général, dans le cadre du Fonds Cantonal de Développement Territorial (FCDT), des amendes de polices (AP) avec un plan de financement,
- S'ENGAGE à ne pas solliciter un autre programme d'aide du Conseil Général, au titre de ce projet,
- S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant l'attribution de la subvention
- CERTIFIE que les travaux portent sur des voies communales.
- AUTORISE le maire à signer les documents afférents aux demandes d'aides financières et de consultation,
- DECIDE à l'unanimité, d'ouvrir les crédits au budget primitif 2015, dans la section d'investissement, en cas d'obtention des subventions.

07/2015 Travaux d'enfouissement des lignes HTA : conventions de servitudes :

M. le Maire explique qu'il est saisi, par ERDF, d'une procédure de consultation, pour la restructuration des lignes haute tension de 20 kV (HTA). Des travaux d'enfouissement des lignes aériennes situées rue de l'Oucherotte, chemin rural n° 9, rue Bossuet et rue du Stade seront réalisés au printemps 2015. La commune a reçu un dossier technique de consultation, accompagné d'un projet de convention de servitude. Ce dernier prévoit notamment la réalisation de travaux sur des parcelles communales, à savoir :

- la pose de 55 mètres de câble souterrain sur la parcelle cadastrée ZM 336
- l'implantation d'un transformateur type poste PSSB, sur la parcelle cadastrée D 455
- la pose de 13 mètres de câble souterrain, sur la parcelle cadastrée D 455.

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser ses travaux d'enfouissement,

Considérant qu'il est nécessaire de protéger ces installations par une servitude réelle, d'utilité publique, au profit du distributeur d'électricité, pour l'occupation du domaine public, les droits de passage et d'accès.

Après en avoir délibéré,

le conseil municipal donne à l'unanimité délégation à M. le Maire, pour la signature de tous documents afférents à ces travaux et notamment pour la signature des conventions de servitude, entre la commune et ERDF, auprès du notaire, en charge de ce dossier, Maître SCP NOURISSAT MISSEREY STRIFFLING 23 rue Buffon à DIJON (Côte-d'Or).

QUESTION DIVERSES :

- Elections départementales : dimanches 22 et 29 mars 2015. Une permanence du bureau de vote sera installée parmi les membres du conseil municipal. Un tableau sera ouvert auprès du secrétariat, permettant à chaque conseiller municipal, de s'inscrire en fonction de ses disponibilités.
- Jumelage : réception de nos amis de GAU-BICKELHEIM : Le programme est en cours d'élaboration et devrait se dérouler les 04/05/ et 06 septembre 2015. Une ligne budgétaire est allouée sur l'exercice 2015 pour l'organisation des festivités. M. GACHET lance un appel à la population de la commune afin de participer activement à cette réception.
- Urbanisme : loi Allur. A compter du 1^{er} juillet 2015, les services de la DDT n'instruiront plus les demandes d'autorisation de construire ou d'aménager. Il sera donc nécessaire de regrouper les communes afin de créer un nouveau service instructeur, notamment dans le cadre de l'intercommunalité.
- Finances : un point sera fait très prochainement sur les investissements de la commune.
- Bibliothèque : des travaux sont en cours pour améliorer les conditions de travail au sein de la structure. Un état des lieux sur l'informatique va être réalisé afin d'adapter au mieux les moyens aux besoins des bénévoles. Un contact sera pris auprès de l'assureur de la commune, pour clarifier la couverture des intervenants pendant leurs missions. L'ensemble du conseil municipal remercie les bénévoles pour leur investissement.
- Travaux : Le projet d'achat du bâtiment de la gare SNCF est toujours en cours. Le nouveau panneau d'affichage est en place. Le bail commercial pour la location du chaudron sera effectué par le notaire de la commune.
- Espaces verts : le schéma de fleurissement pour l'été est en cours de finition. Un travail de réflexion sera mené pour l'embellissement du rond-point de la sucrerie et de celui la zone artisanale.

Fin de séance : 21h05.

Date prévue pour le prochain conseil : Mardi 10 mars 2015.